

Notre référence :

Dossier suivi par : CPE / Vie scolaire

Objet : Poste de maître au pair

Date : juin 2018

Aux étudiant(e)s des classes de BTSA

OFFRE d'EMPLOI Année scolaire 2018 / 2019

Le LEGTA de Vendôme recrute pour la rentrée de Septembre 2018 des maîtres et maîtresses au pair [surveillante(s)].

Les conditions de recrutement des Maîtres au pair sont les suivantes :

- être majeur et avoir la qualité d'étudiant,
- jouir de ses droits civiques, se trouver en position régulière au regard du Code du Service National et avoir un casier judiciaire vierge.

Le maître au pair est recruté par contrat ; la durée maximale de travail est fixée à **16 heures hebdomadaires**. Le service des maîtres au pair consiste en des surveillances d'études, de réfectoires et de dortoirs.

En compensation de ce travail, le maître au pair bénéficie d'avantages en nature comprenant : la nourriture et le logement en chambre individuelle meublée.

De plus, il lui sera versé d'une part, mensuellement, une indemnité différentielle afin d'atteindre le taux du smic, d'autre part, en fin d'année scolaire, une indemnité de congé légal. Enfin, le maître au pair est affilié au régime de sécurité sociale.

L'emploi du temps de maître au pair est conciliable avec la poursuite des études choisies et n'empiète pas sur la scolarité.

Si vous êtes intéressés par ce poste, veuillez adresser dès réception de ce courrier une lettre de candidature et un C.V. à Mmes DE NUSSAC (anne.denussac@educagri.fr) et LOUIS (emilie.louis@educagri.fr) CPE. Elles vous contacteront pour un entretien en juin ou juillet.

La Provisoire du LEGTA,
Gwenaëlle LEPAGE